UNIVERSAL MULTIMEDIA SA

Société anonyme au capital de 1 901 200 EUR Siège social: 75 rue de Lourmel 75015 PARIS 330 148 438 R.C.S. Paris

INFORMATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE <u>Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre de l'exercice social</u> Exercice social de la Société du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011

	2010	2009	Variation
1er trimestre (du 01/04/10 au 30/06/10)			
Comptes consolidés	58 546€	4 734€	+1136.71%
Total chiffre d'affaires	58 546€	4 734€	+1136.71%

La précédente information financière trimestrielle concernant le Chiffre d'Affaire du 4^{ème} trimestre mis en ligne le 18 mai 2010 indiquait :

	2009	2008	Variation
Total chiffre d'affaires annuel consolidé	716 488 €	680 642 €	5.26%
01/04/09 au 31/03/10			

Or, après reclassements comptables demandés par les commissaires aux comptes de la Société UNIVERSAL MULTIMEDIA, les sommes suivantes ont fait l'objet de reclassements :

- .204 000€ reclassé en « avances et acomptes »
- . 40 501€ reclassé en « factures à établir »

Après reclassements, le Chiffre d'Affaires et la variation sont :

	2009	2008	Variation
Total chiffre d'affaires annuel consolidé	552 989 €	680 642 €	-18.75 %
01/04/09 au 31/03/10			

Le Chiffre d'Affaire du 1^{er} trimestre (du 01.04.10 au 30.06.10) s'élève à 58 456€et ne tient pas compte de sommes comptabilisées en avances et acomptes perçues par la Société UNIVERSAL MULTIMEDIA.

Par jugement du 13 février 2006, le Tribunal de Commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire. Le 2 avril 2007, un plan de continuation sur 10 ans a été adopté et homologué par le Tribunal de Commerce de Paris.

Cependant, en mars 2010 avant la date d'anniversaire de la troisième annuité du plan de redressement arrêté par le Tribunal de Commerce, la Société UNIVERSAL MULTIMEDIA a sollicité et obtenu un report de versement de l'annuité à fin juillet 2010.

La maitrise de la masse salariale, la polyvalence du personnel, l'intégration maximale dans la structure des tâches jusqu'alors externalisées, la revue systématique des dépenses de structure ont permis à la société de réduire ses pertes.

Dans la phase actuelle de relance de son activité et compte tenu des restrictions d'accès au crédit auxquelles UNIVERSAL MULTIMEDIA doit faire face, celle-ci a demandé un report du paiement de cette échéance (584 K€) du plan de continuation du 2 novembre 2007 pour les raisons suivantes :

- une absence de règlement des prestations fournies à l'un de ses principaux clients de l'exercice (le Tribunal de Commerce de Nanterre a prononcé le redressement judiciaire de ce client et la société UNIVERSAL MULTIMEDIA a été contrainte de déclarer à titre définitif, échu et chirographaire une créance de 178 K€ correspondant à des marchandises livrées -téléviseurs LCD- sur la période d'octobre à décembre 2009). Cette créance a été intégralement provisionnée dans les comptes du 31 mars 2010.
- suite à un différend avec l'administration fiscale, cette dernière n'a pas procédé au remboursement du crédit de TVA pour un montant de 102 K€ La Société considère qu'il s'agit uniquement d'un décalage de remboursement. Néanmoins, cette créance a été intégralement provisionnée dans les comptes du 31 mars 2010.
- enfin, subissant de plein fouet les effets de son redressement judiciaire, le redéploiement et la mise sur le marché de ses nouveaux produits a pris un retard important entrainant, de ce fait, un état de fragilité.

Toutefois, les efforts déployés tendent vers une amélioration de la situation, le contrat passé avec Cdiscount étant un exemple de cette amélioration.

Suite à cette demande de report, une requête devant le Tribunal de Commerce de Paris concernant la résolution du plan a été déposée par le Commissaire à l'exécution du plan; lors de l'audience qui devrait avoir lieu en septembre 2010, la société UNIVERSAL MULTIMEDIA sollicitera un report du règlement du solde de cette échéance d'avril 2010 jusqu'au mois de décembre 2010.

L'activité de Recherche et Développement de la société UNIVERSAL MULTIMEDIA reste toujours très active et a conduit au développement de la gamme EasyConnect comprenant notamment :

- le téléviseur intelligent dont le développement a abouti et pour lequel le lancement commercial est en cours.
- la tablette multimédia « EasyTablet » pour le marché de la mobilité et dont la commercialisation est prévue en 2010.
- le tableau interactif et multimédia « EasyBoard » destiné à équiper l'école numérique et dont la commercialisation a débutée.
- Le concept de la maison numérique.

D'autre part, la société UNIVERSAL MULTIMEDIA a procédé en novembre 2009 à la relance d'une partie de ses activités, dans le cadre de la mise en œuvre de plusieurs contrats conclus en août 2009 avec une structure appartenant à un grand groupe de distribution, visant entre autre à relancer la marque CONTINENTAL EDISON et d'autre part, à lui permettre de financer une partie de ses activités.

Face au succès des nouveaux produits de sa gamme CONTINENTAL EDISON (distribués par CDISCOUNT et le groupe Casino) et sur lesquels la société UNIVERSAL MULTIMEDIA encaisse des revenus liés à des prestations de service (sourcing, référencement, approvisionnement...), la société UNIVERSAL MULTIMEDIA renforce le développement de cette activité. Pour exemple, des produits informatiques sont en cours d'approvisionnement pour disponibilité en août/septembre 2010 (rentrée scolaire).

Il est permis d'espérer une décision favorable du Tribunal, sachant que le décalage demandé est circonscrit à l'intérieur d'un même exercice social et que les éléments du budget prévisionnel de trésorerie font apparaître des positions de trésorerie suffisantes pour financer le paiement à bonne date de la totalité du dividende d'avril 2011 du plan de continuation.

Cependant, l'obtention d'un jugement décidant d'une acceptation de ce report ne présente pas un caractère de certitude absolu. Dans le cas d'une décision de rejet par le Tribunal de la demande formulée par UNIVERSAL MULTIMEDIA, la continuité de l'exploitation des activités de la société serait remise en cause.

Dans un contexte économique morose, la société reste confrontée aux effets de son redressement judiciaire (absence de concours bancaires, d'encours fournisseurs, d'assurance crédit ...).

Accrue par la survenance d'incidents exceptionnels décrits précédemment, la fragilité des positions de trésorerie s'est accentuée.

Malgré le développement de sa gamme de produits sous la marque CONTINENTAL EDISON, la société maintient sa position de prudence.

A Saint Germain des Prés, 12 août 2010